

Réunion ATAF / GPEAA du 18/03

Retranscription des échanges

[texte intégral, avec nettoyage léger - l'oral → écrit lisible + intervenants identifiés]

Cadre

Une réunion thématique conjointe a été organisée par l'ATAF (Association des transcrip-teurs-adaptateurs francophones) et le GPEAA (Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et amblyopes).

Cette rencontre, organisée en visioconférence, a réuni plus de 80 participants issus de différents contextes professionnels : transcrip-teurs-adaptateurs, enseignants spécialisés et représentants institutionnels.

L'objectif de cette réunion était de proposer un espace d'échange entre professionnels, centré sur les modalités de collaboration entre enseignants spécialisés et transcrip-teurs-adaptateurs dans le cadre de la production de documents pédagogiques adaptés.

Il a été explicitement rappelé que cette rencontre ne visait pas à définir des procédures normatives, mais à partager des pratiques, identifier des difficultés communes et faire émerger des pistes d'amélioration.

Lancement des échanges

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Qu'est-ce qui, le plus souvent, manque dans les demandes reçues par les transcrip-teurs ? Est-ce qu'il y a des choses qui coïncident régulièrement ?

CTRDV (Villeurbanne)

Laurie Marcoz – TA – CTRDV Villeurbanne

Au CTRDV, à Villeurbanne, nous travaillons avec huit départements partenaires. Le territoire est très étalé, ce qui rend les échanges plus complexes. Beaucoup se font par écrit, par mail, ce qui a ses limites.

Le constat que nous faisons est que ce manque de lien direct limite parfois le tri pédagogique sur les adaptations. Or ce tri est indispensable et relève peu, ou pas, du transcripteur ; il relève plutôt de l'enseignant spécialisé.

Nous manquons de temps pour fonctionner ainsi. Dans notre cas, ce sont généralement les enseignants de classe qui nous adressent les demandes. Cela suppose ensuite que nous, transcripteurs, re-sollicitons l'enseignant spécialisé pour faire le tri, puis qu'il nous refasse un retour. Nous avons le sentiment de ne pas avoir assez souvent ce temps-là. C'est un processus long.

Je pense que beaucoup sont dans ce cas. J'aimerais savoir quels sont les délais ailleurs. J'ai le sentiment que nous gagnerions du temps si un tri pédagogique était fait en amont par l'enseignant spécialisé. Neuf fois sur dix, ce tri n'est pas fait, et nous transcrivons beaucoup pour une utilisation réelle en classe qui reste incertaine.

Romain Hacquemand – ES – Pep38 / GPEAA

Je travaille avec les transcripteurs du CTRDV.

Parfois, nous avons des demandes de transcription de la part des enseignants de classe. C'est rare. Mais c'est déjà bien lorsqu'ils envoient des demandes aux transcripteurs.

Pour les élèves les plus jeunes, c'est plus facile. On peut filtrer les demandes et réduire la quantité en fonction des besoins de l'enfant, qui ne peut pas absorber le même volume selon son niveau de lecture.

Pour les plus grands, notamment au lycée avec les spécialités, la quantité devient très importante. Je pense que Myriam d'AccèsSensoriel ne me contredira pas : on galère beaucoup avec des élèves de première et terminale. Le filtre devient de plus en plus difficile à gérer.

On accompagne de plus en plus de jeunes avec de moins en moins de temps. Je confirme donc ce que dit Laurie, et même si on voudrait que cela s'améliore, cela ne va pas vraiment dans le bon sens.

Armelle Bouchet – TA – CTRDV

Je confirme. Cette année, Romain est le seul, parmi les enseignants avec lesquels je travaille, à faire réellement un tri avant l'envoi des adaptations.

Les autres n'ont pas le temps. Pour des CP, si j'envoyais les adaptations brutes d'un manuel, cela ne servirait à rien à l'enfant. Il ne pourrait pas suivre la moitié de ce que j'envoie. Si Romain ne faisait pas ce tri, cela poserait problème.

J'ai aussi des enseignants spécialisés à qui je demande de faire un tri et qui ne me répondent pas. Je sais que c'est un problème de temps, mais cela mérite d'être dit.

Nathalie Bedouin – TA – IJA Toulouse / ATAF

Quels sont vos délais de transcription, et est-ce que cela explique que le temps manque pour passer par les enseignants spécialisés ?

Armelle Bouchet – TA – CTRDV

Une semaine pour les textes courts, quinze jours quand il y a des DER, mais c'est très variable. On peut avoir des cours avec dix DER, d'autres avec un seul. C'est très difficile à quantifier. Pour les œuvres de littérature, un mois.

Laure Decourchelle – TA – IRECOV [Lecture du chat]

Même situation à l'IRECOV qu'au CTRDV, avec les mêmes problématiques de tri pédagogique.

Delphine Billand – ES – IJA les Charmettes [Lecture du chat]

Je fais le tri pour les demandes d'adaptation de mes élèves.

AccèsSensoriel

Myriam Reynier – TA – AccèsSensoriel

Comme l'a dit Romain, dans les matières scientifiques, surtout avec les spécialités, on se retrouve avec des masses énormes en physique, maths et SVT. Un tri est clairement essentiel.

Mais je me pose aussi la question suivante : quand il y a énormément de DER ou de figures dans ces matières, on les produit, mais dans l'idéal l'élève devrait en prendre connaissance avant le cours pour que cela ait vraiment un impact.

J'ai l'impression qu'on donne les transcriptions, mais je ne suis pas certaine que les élèves aient le temps de les consulter en amont. Je m'interroge donc sur la pertinence réelle de tout ce qu'on produit.

Cela renvoie à un vrai sujet : les retours sur le travail fourni. Est-ce que cela fonctionne ? Est-ce qu'il faut améliorer, enlever, refaire ?

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Myriam, tu travailles pour plusieurs centres, donc tu vois sans doute beaucoup de fonctionnements différents. Est-ce que tu notes des différences entre les relations enseignants / transcripteurs ?

Myriam Reynier – TA – AccèsSensoriel

Oui, je travaille pour plusieurs centres, et chacun a son fonctionnement. Je reçois :

- des demandes directes des enseignants d'accueil,
- des demandes des enseignants spécialisés,
- ou des demandes qui viennent d'un autre service de transcription.

Parfois, rien n'est précisé. Parfois, on me dit que certaines choses ont été barrées, allégées, ou qu'il ne faut pas faire telle partie.

Tout le monde fonctionne différemment, c'est certain.

Et même si on a Platon, etc., je me dis qu'il y aurait des choses à revoir. Par exemple, en terminale spécialité, j'ai refait cette année énormément de schémas que j'avais sans doute déjà produits. Les programmes restent globalement les mêmes même si les livres changent. Pourquoi n'a-t-on pas une grande banque de données ? Les DER resteraient presque les mêmes.

J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de redondance et une vraie perte de temps. Pour l'élève de terminale que je suis cette année, je me fais un dossier en SVT, maths et physique parce que je me dis que c'est fou de refaire autant de choses.

Il y a sûrement quelque chose à faire.

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Dans tes différentes expériences, as-tu repéré des fonctionnements qui marchent particulièrement bien ?

Myriam Reynier – TA – AccèsSensoriel

J'ai travaillé pendant dix-neuf ans dans une structure médico-sociale. Ce qui me manquait là-bas, c'est que je n'étais en contact qu'avec les enseignants spécialisés, eux-mêmes surchargés parce qu'ils sont en lien avec tous les enseignants d'accueil.

Dans certaines structures, je suis au contraire en lien à la fois avec :

- le service de transcription,
- l'enseignant d'accueil,
- l'enseignant spécialisé,
- l'AESH.

Et souvent, c'est l'enseignant d'accueil qui me fait les demandes. Le fait que tout le monde soit en boucle et en copie, cela m'aide énormément. Si l'enseignant spécialisé n'est pas disponible, je peux poser des questions directement à l'enseignant d'accueil, tout en gardant l'ensemble de l'équipe informé.

Ce travail en équipe et en lien aide énormément.

SESSAD Ailhaud Castelet

Émilie Ladeuil – TA ??? – SESSAD Ailhaud Castelet

Je suis dans un SESSAD de petite taille, avec une vingtaine d'enfants déficients visuels. Depuis cette année, lors des sensibilisations que les enseignants spécialisés font dans les écoles ou collèges, le service de transcription participe aussi.

La transcriptrice est physiquement présente. Et honnêtement, le fait que les enseignants d'accueil la voient change beaucoup de choses. Les échanges par mail fonctionnent beaucoup mieux. Elle a vu une différence flagrante : les enseignants ont mieux pris la mesure de l'importance de transmettre les documents. Cela a vraiment très bien marché.

C'est quelque chose que nous allons maintenant systématiser : la présence physique de la transcriptrice lors des sensibilisations de début d'année.

Romain Hacquemand – ES – Pep38 / GPEAA

Je rebondis rapidement : ces sensibilisations de début d'année fonctionnent bien.

Ce qu'on a aussi testé une ou deux fois avec les collègues du CTRDV, c'est d'en faire deux :

- une réunion plus générale et pédagogique,
- puis une autre, plus technique, avec la transcriptrice.

Dans ce second temps, les enseignants peuvent poser toutes les petites questions précises qu'on n'a pas le temps d'aborder dans la première réunion.

Quand cela s'est passé comme ça, cela a beaucoup mieux fonctionné. Donc, oui, séparer le pédagogique du technique me semble très intéressant.

Émilie Ladeuil – TA – SESSAD Ailhaud Castelet

Nous avons aussi un partenariat avec l'Éducation nationale pour former les AESH. Nous les réunissons cinq fois dans l'année, pour les enfants déficients visuels, et nous les sensibilisons davantage.

Elles sont ainsi beaucoup plus dans le lien, dans une communication efficace, et elles peuvent faire davantage de tri et d'anticipation qu'auparavant.

IJA les Charmettes

Delphine Billand – ES – IJA les Charmettes

Je suis enseignante spécialisée dans la Nièvre. Je suis la seule dans la Nièvre. Je dépends de l'IJA d'Yzeure. Le service existe depuis une quinzaine d'années.

Au début, je travaillais avec une transcriptrice qui était à Is-sur-Tille, mais qui ne faisait que le littéraire. J'ai donc été mise tout de suite dans le bain de la transcription. En tant qu'enseignante spécialisée, je me suis mise à transcrire moi-même jusqu'à un niveau première scientifique, on va dire.

Ensuite, à un moment, j'ai commencé à être à la peine. Je passais plus d'heures à transcrire qu'à être sur le terrain. J'ai donc été mise en lien avec une transcriptrice comme Myriam, avec qui on a beaucoup travaillé.

Je vais sur le terrain, je rencontre les enseignants, de la maternelle au lycée. Je récupère tous les documents et ensuite je fais le lien avec les transcriptrices. Je

transcrit certaines choses, j'en fais transcrire d'autres, et ensuite c'est moi qui utilise ou non les transcriptions en classe.

Donc, c'est moi qui fais le lien entre le service et l'école, les lycées et les établissements.

Au niveau des AESH, je travaille avec elles. Dès qu'une AESH accompagne un élève braille, elle vient systématiquement avec moi pendant toutes les séances. Si je vois un élève tous les jours, elle vient tous les jours. Elle apprend ainsi le braille, elle comprend comment nous fonctionnons, je lui explique.

C'était simplement pour présenter un fonctionnement dans la Nièvre.

IPIDV (Finistère)

Emmanuelle Kerveillant – ES – IPIDV Finistère

Je suis enseignante spécialisée à l'IPIDV dans le Finistère.

La particularité, c'est que dans le Finistère, il n'y a que deux antennes : une pour le Sud-Finistère et une pour le Nord-Finistère. Virginie travaille principalement pour les élèves du Sud-Finistère. Elle est transcriptrice et elle est dans le même bureau que moi.

Au niveau de la coordination, c'est extrêmement simple, vraiment facilitant.

Il m'arrive aussi de travailler avec des collègues du Nord-Finistère qui font des adaptations. C'est faisable, mais dans le passé, pour un élève en première puis terminale scientifique, la collègue qui adaptait les documents venait tout de même un jour par semaine pour se coordonner. Même si le mail ou le téléphone fonctionnent, quand on parle tactile, c'est quand même important d'avoir de la proximité.

Le fait d'être dans le même bureau décuple vraiment l'intérêt de la collaboration.

À la réunion de rentrée, on annonce un délai de quinze jours. C'est un peu un coup de massue quand on l'annonce, mais au moins c'est posé. On leur demande aussi d'indiquer des dates, un calendrier, ou en tout cas de noter dans leurs mails le délai souhaité.

Ensuite, tout passe quasiment par nous, les enseignants, ou par les éducateurs spécialisés quand il n'y a pas de professeur dans la boucle. Cela peut arriver pour des élèves du primaire. Moi, je n'interviens que pour le collège et le lycée.

Nous filtrons. En histoire-géographie, par exemple, même si quatre pages du manuel ont été étudiées, nous n'allons pas adapter quatre cartes. Ce sera peut-être deux cartes pour le chapitre. Cela fait déjà une quantité énorme, notamment pour les brailistes ou les élèves qui ont une charge importante d'apprentissage.

Ils auront déjà énormément à étudier avec ces deux cartes comme base, et le reste sera probablement oralisé en classe.

Nous recevons la demande par mail, puis nous remplissons une fiche à destination du service transcription. Même si ma collègue est en face de moi, je lui rédige une fiche très détaillée, précisant la date souhaitée, le format, le niveau, braille, braille abrégé ou braille abrégé partiel, etc.

Ce que nous avons toujours en tête, c'est de pouvoir à terme nous passer des adaptations. Cela veut dire qu'il faut aussi questionner les usages et apprendre à se servir des OCR, car dans le post-bac, il peut y avoir des adaptations, mais la réalité sera souvent qu'il n'y en aura pas.

Bien sûr, cela ne remet pas en cause la nécessité du relief, ni tout le reste, mais c'est une perspective à garder en tête.

Parfois, il m'arrive de faire moi-même le tri, dans des situations vraiment compliquées, ou quand on sait que l'élève n'étudiera jamais tout cela. Certaines choses sont inadaptables. On réduit les questions. Et quand on n'a pas de réponse des enseignants, on le fait nous-mêmes. Mais on précise alors, sur la version imprimée, ce qui a été retiré et pourquoi.

Je trouvais intéressante la remarque sur l'adaptation scientifique, parce que cela a déjà été fait certainement par notre centre. Il y a des partages un peu informels avec le service de transcription. Mais pendant deux ans, quand nous avons accompagné des élèves, cela a représenté un temps énorme de transcription.

La question que je me pose, c'est : pourquoi ne remonte-t-on pas ces documents ? Il existe déjà des plateformes, comme celle du CTRDV ou celle de l'INSEI.

Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de partenariats pour référencer tout cela ? Je vois bien que le CTRDV a un savoir-faire pour hiérarchiser les documents et les retrouver facilement.

Nous testons aussi des choses avec les élèves. Parfois, on travaille sans quadrillage, ou avec des points, des trames. Nous nous penchons aussi un peu sur l'IA. Nous avons vu une plateforme que nous commençons à tester, AccessDoc.

Ce ne sera pas magique pour tout. Nous regardons ses limites, ce sur quoi cela peut aider. C'est un site, donc pas forcément évident pour des élèves malvoyants, mais

cela peut aussi être une possibilité pour décrire une image. Il faut donner des outils aux élèves.

Émilie Ladeuil – TA – SESSAD Ailhaud Castelet

Vous parliez d'un délai de quinze jours pour que les enseignants vous envoient les documents. S'ils ne le respectent pas et qu'ils les envoient à sept jours, vous ne les faites pas ?

Emmanuelle Kerveillant – ES – IPIDV Finistère

Si, on les fait quand même. On voit au cas par cas. On prévient simplement si ce n'est pas réalisable.

Ensuite, on revient vers l'enseignant pour essayer de caler une progression, notamment pour les cartes ou les schémas de physique, qui sont très chronophages. Nous aussi, nous demandons un délai, mais il n'est pas souvent respecté.

CEDV Santifontaine (Nancy)

Olivier Hernout – ES – Santifontaine / GPEAA

Dans mon centre, on demande aussi des échéanciers pour pouvoir rendre les documents par parties tout au long de l'année. C'est une demande à l'année. Dans d'autres services, c'est une demande à chaque rendu, ce qui réactualise les échéanciers.

Je vais présenter le fonctionnement à Nancy. Laurence est là mais elle n'a pas de micro, elle pourra intervenir éventuellement dans le chat.

À Nancy, nous couvrons quatre départements de l'Est de la France. C'est un grand territoire. Nous sommes en S3AS. Nous avons une dizaine de professeurs pour environ 100 à 120 élèves, scolarisés dans leur école de secteur, de la maternelle jusqu'au BTS.

Nous avons un tableau en ligne dans lequel chacun remplit la demande en précisant exactement ce qui est demandé et pour quelle date. Pour les délais, c'est une semaine jusqu'à sept pages, trois semaines au-delà, et pour une œuvre littéraire, trois semaines à un mois selon les périodes, si elle n'est pas disponible dans notre CDI ni sur Platon.

Imaginez bien qu'avec 120 élèves, sans compter ceux des sections internes, il est impossible que les transcripateurs soient directement en lien avec tous les enseignants. Au collège et au lycée, cela représente entre cinq et dix professeurs par élève. Donc ce sont les enseignants spécialisés qui font la demande et qui la détaillent.

Normalement — je dis bien normalement — ils devraient regarder chaque document pour préciser ce qu'il y a réellement à faire, ce qui peut être adapté, ce qui n'est pas utile. Par exemple, pour une image, une carte, un tableau, si c'est pour y passer trente secondes en classe, quel est l'intérêt ? Une description orale n'est-elle pas plus rapide qu'une adaptation ?

Je dis "normalement" parce que moi-même, parfois, Laurence vient me chercher pour me demander comment faire, notamment en bac professionnel métiers de l'accueil, qui donne beaucoup de documents pour les brailleuses. Généralement, on passe plus par une linéarisation que par une adaptation totale des tableaux.

J'essaie aussi de rendre les élèves et les professeurs plus autonomes, notamment au lycée. Quand je vois que cela se passe plutôt bien dans l'établissement et que l'équipe est volontaire, je leur donne les liens vers la bibliothèque d'images de l'INSEI ou la mallette du CTRDV. Cela leur permet d'aller y chercher des documents.

S'ils trouvent un document qui leur convient, ils m'envoient la référence, puis j'imprime sur Zy-Tex et cela passe au four. Ensuite, je l'apporte à l'élève et je l'étudie avec lui en amont.

Si le document s'en rapproche mais demande des modifications, ils reviennent vers moi avec le document d'origine et le document adapté, et on essaie d'arriver à un juste milieu. Bien sûr, on ne peut pas modifier directement les documents du CTRDV ou de l'INSEI, mais cela donne tout de même une idée d'adaptation possible.

Et on tient aussi compte de la capacité de l'élève. Certains sont en bigraphisme : on combine alors couleur, contraste renforcé et relief.

Dans le Finistère, vous avez un fonctionnement qui promeut vraiment l'autonomie du jeune, probablement aussi à cause de vos effectifs. Nous, à l'Université de Lorraine, nous avons la chance d'avoir une association qui accompagne les étudiants et transcrit les documents. Dans ce cas-là, on ne fonctionne pas tout à fait de la même façon.

Ceux qui en sont capables, on leur demande aussi de se débrouiller, parce que les délais ne sont pas toujours respectés. Et quand ils ne le sont pas, plutôt que de rendre un document trois semaines après, on préfère voir avec l'élève pour qu'il

demande directement au professeur de faire autrement. Sinon, cela n'a pas de sens : c'est une perte de temps pour l'élève, comme pour les transpositeurs.

Laurence Fagnoni – TA – Santifontaine [Lecture du chat]

Certains enseignants d'accueil ont peur de manquer de ressources pour leurs élèves et envoient donc des quantités déraisonnables. Ils ne se rendent pas compte de ce que cela représente.

Quand on récupère les fichiers, notamment en primaire, on voit parfois que certains fascicules ou TD n'ont pas été utilisés. Les professeurs avaient établi une progression, mais ils ont parfois été trop ambitieux, ou bien la progression n'a pas pu être tenue.

Il y a donc des heures de travail qui sont parfois faites pour rien. L'avantage, c'est que si un élève l'année suivante travaille sur le même support, on peut le réutiliser si le format et la taille de police conviennent.

Ressources en ligne et mutualisation

Caroline Treffé – INSEI

Je travaille à l'INSEI, à Suresnes, qui est aussi dépositaire du SDADV pour les ressources mises à disposition en ligne. Les supports sont modifiables.

Je vous transmettrai dans le chat les quatre sources de documents que je diffuse dans les formations. Vous en avez déjà cité deux :

- le SDADV (INSEI)
- les ressources mises à disposition par le CTRDV de Villeurbanne

Il existe aussi :

- la banque de données images de l'INJA (BDI)
- une plateforme internationale plus récente, ProBlind (nombreux documents sont accessibles en ligne et modifiables, avec de l'intelligence artificielle notamment au niveau de la langue.)

Il y a eu un important travail de collecte de documents en mathématiques et en sciences par un centre d'ingénierie allemand avec lequel je travaille en partie.

Je vous donne ces références, en espérant que cela vous soit utile et que cela nous inspire à l'avenir pour créer peut-être une plateforme nationale de dépôt. Vous savez que c'est quelque chose que j'appelle de mes vœux depuis longtemps.

Pascal Aymard – inspecteur pédagogique et technique DGCS

Je rebondis sur ce que vient de dire Caroline. Attention toutefois : certaines mathématiques sont en Nemeth et cela peut poser un problème sur ProBlind. Mais cela reste une ressource utile.

Un petit point : il y avait, en 1996, une mission confiée à un institut national bien connu pour s'occuper d'une partie de l'édition adaptée, qui aurait pu concerner une mutualisation des fichiers pédagogiques. Cette mission a peu à peu été détournée de sa substance initiale.

Nous essayons aujourd'hui de relancer des partenariats entre certains établissements afin de réactiver ce type de projet. Je ne vous cache pas qu'un soutien de votre part serait utile. Par exemple, un courrier croisé d'ATAF et du GPEAA, listant un certain nombre de professionnels appelant de leurs vœux une base de mutualisation des fichiers pédagogiques adaptés, me serait très utile pour faire avancer le sujet.

Tonia Abgral – TA – INJA

Je voulais apporter quelques précisions. J'ai vu qu'Alexis Fruet parlait de BDEA dans le chat.

Pour ce qui est des DER, il faut savoir qu'il existe à l'INJA une banque de données images (BDI), dont l'infrastructure est toujours fonctionnelle. Il a été question de mutualiser cela dans la durée. Les mises en ligne ne sont pas fréquentes par manque de temps, mais le projet pourrait tout à fait être réactivé si nous étions soutenus.

Nous ne pouvons pas être partout. Nous avons déjà des ressources réduites pour transcrire et adapter. Nous ne pouvons pas, en parallèle, enrichir une base sans moyens dédiés.

Je sais qu'à l'INSEI il existe une belle base accessible en ligne. Le CTRDV propose également, avec sa mallette, énormément de choses très intéressantes. Mais cela demande du temps, et on ne peut pas faire ce travail sérieusement seulement à la marge.

Nathalie Bedouin – TA – IJA Toulouse / ATAF

Cela pose quand même la question de la multiplication des bases de données. Elles existent, elles sont intéressantes, nous les consultons tous avant de nous lancer dans un DER qui serait déjà disponible ailleurs.

De la même manière, pour les livres, il faut aller voir à plusieurs endroits :

- serveur Hélène
- Platon
- BDEA
- autres bases

C'est utile, mais au quotidien cela devient compliqué, non seulement pour les professionnels, mais encore plus pour les personnes qui accompagnent sans être du métier.

Il y a donc une vraie question de fond sur la centralisation de ces ressources adaptées, et aussi sur les moyens nécessaires pour relire, valider, corriger, gérer ce qui est souvent produit dans l'urgence.

ULIS TFV collège

Laurie Couhault – ULIS TFV / GPEAA

Je suis coordinatrice en ULIS troubles visuels dans un collège.

Notre fonctionnement est très différent. Je suis dans l'Éducation nationale, mais pas du tout en établissement spécialisé. Nous n'avons donc aucun accès à des services de transcription. Nous faisons avec nos propres moyens, notre temps — ou le peu de temps que nous avons.

Nous récupérons au maximum les documents déjà existants, notamment les dessins en relief. Nous travaillons beaucoup en amont avec les collègues, surtout en histoire-géographie, pour connaître les priorités de cartes à adapter et éviter de passer un temps infini sur des choses qui ne seront étudiées que très brièvement.

Nous avons une double casquette. Je ne me dirais pas transcriptrice, car je n'ai pas passé d'examen, mais nous faisons tout de même ce travail au quotidien pour que nos élèves puissent accéder aux documents. C'est sans doute imparfait, mais au collège, nous n'avons accès à rien du tout.

Nous n'avons donc pas de relation avec des services de transcription. En revanche, nous utilisons les bases existantes et nous produisons énormément, dans des délais qui ne sont clairement pas ceux que j'entends ici. Il nous arrive de devoir préparer quatre ou cinq pages pour le lendemain.

Nathalie Bedouin – TA – IJA Toulouse / ATAF

Pourquoi n'avez-vous pas de service de transcription ?

Laurie Couhault – ULIS TFV / GPEAA

Parce que cela n'existe pas dans ce cadre. Les services de transcription sont en lien avec les établissements médico-sociaux, mais pas avec les collèges ou les lycées ordinaires.

Olivier Hernout – ES – Santifontaine / GPEAA

Dans d'autres endroits relevant de l'Éducation nationale, ce sont des AESH qui font les adaptations, sans formation spécifique.

Les enseignants spécialisés essaient alors de conseiller au maximum les AESH et les collègues pour éviter des productions totalement inadaptées. Mais c'est la réalité du terrain : nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne, ni en effectifs, ni en moyens, ni en dotations.

Caroline Treffé – INSEI

Je voulais juste rebondir sur le fait que chacun n'a pas forcément connaissance de la grande variété des fonctionnements, côté Éducation nationale comme côté médico-social.

Je pense qu'il n'y a pas deux lieux qui fonctionnent exactement de la même manière, ni avec les mêmes parcours de formation. Il existe aussi des transpositeurs-adaptateurs qui occupent des postes sans être réellement formés. C'est également vrai pour les enseignants, et vous en avez bien conscience pour les AESH.

Ce que Jérôme disait au tout début, sur le fait de diffuser des bonnes pratiques ou de constituer une sorte de collecte de marches à suivre partageables ou publiables, pourrait être un outil intéressant.

Puisque nous sommes aujourd'hui centrés sur la question des adaptations de documents, ce pourrait être une première étape : unifier un peu les fonctionnements, ou du moins partager des façons de faire utiles aux élèves.

ApiDV

Sandrine Perreve – ApiDV

Je représente l'association ApiDV. Notre position est, par certains côtés, proche de celles qui ont été exposées jusqu'à présent, avec les mêmes difficultés de planning et de tri des données.

Mais nous sommes aussi titulaires d'un marché avec le ministère de l'Éducation nationale, qui consiste à réaliser des ouvrages dans leur intégralité.

Nous faisons donc des livres complets pour des enseignants déficients visuels, qui ont besoin d'y avoir accès. Dans ce cadre-là, il n'y a pas de tri.

Nous proposons l'option de faire des tris, mais la demande est, en pratique, d'avoir l'ouvrage dans son intégralité, même si certaines parties servent et d'autres non. C'était la volonté du ministère de l'Éducation nationale de partir dans cette direction.

Cela veut dire qu'en réalité, nous travaillons à la fois :

- sur des documents découpés à la demande,
- et sur des documents complets dans leur intégralité,

avec les mêmes problèmes de planning.

Je voulais aussi revenir sur un sujet qui n'a pas trop été évoqué : le PNEA, le Portail national de l'édition adaptée.

La plupart d'entre nous ont travaillé sur ce projet. Est-ce que c'est quelque chose qui est lancé, en cours ? Et est-ce que l'idée de compléter le PNEA par les documents actuellement en cours de transcription — les DER, les différents dossiers que chacun produit — aurait du sens ou non ? J'ouvre la question.

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Pour ce que j'en sais, et Pascal Aymard pourra peut-être préciser, le projet est actuellement au point mort tant que les budgets de fonctionnement ne sont pas déployés. Et je ne crois pas qu'il y ait d'intention de faire entrer dans ce portail tout ce qui n'est pas déposé ou soumis au droit d'auteur.

Peut-être que Pascal peut en dire un mot rapidement.

Pascal Aymard – inspecteur pédagogique et technique DGCS

Très rapidement, je suis d'accord : c'est un trop vaste sujet pour être traité complètement ici.

Sur l'idée de "point mort", cela dépend du point de vue. Du mien, ce n'est pas du tout au point mort, c'est à l'arbitrage. Des orientations ont été évoquées, plusieurs livrables devaient être déposés et l'ont été en retard par les deux opérateurs chargés de les produire. Il y a donc beaucoup d'éléments en attente de décisions ministérielles.

Par ailleurs, vous savez que nous venons de changer de ministre à la Culture et du côté Solidarités-Santé-Handicap, ce qui a ralenti certains arbitrages. Ce n'est donc pas réellement au point mort, mais la mise en œuvre n'a pas été aussi rapide qu'espéré.

Le projet est déjà budgété. Le sujet n'est donc pas vraiment l'existence du budget, mais la manière dont il sera utilisé.

Sur le deuxième point : oui, la question d'adosser au portail une base de mutualisation de fichiers d'usage différent a bien été abordée. Il faut distinguer :

- ce qui relève du droit d'auteur et de l'exception,
- et la question des adaptations produites ensuite.

Pour l'instant, il n'y a pas de débouché vers une création spécifique de cette base. C'est pour cela que je disais qu'il serait utile d'avoir vos témoignages et l'expression de vos attentes. Nous ne sommes pas très nombreux à pouvoir porter l'idée qu'un budget séparé serait utile pour créer ce type de ressource.

En revanche, des outils permettant des automatisations partielles de la chaîne d'adaptation, avec de l'IA, sont bien sur la table. Mais cela pose aussi des questions en matière de droit d'auteur.

Retour au thème central : la relation enseignants / transcripteurs

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

J'ai besoin de revenir sur ce que Caroline disait tout à l'heure, et que j'évoquais en début de réunion.

Quand je parle de bonnes pratiques, c'est vraiment dans le cadre du thème de cette réunion : la relation et le dialogue entre services de transcription et enseignants.

En réalité, c'est très peu formalisé. En tout cas, dans la littérature française, j'ai constaté que la complémentarité des deux métiers est largement implicite. Cela ouvre à une pluralité de pratiques, que nous sommes justement en train de mettre au jour aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de dire qu'il faut absolument faire comme ceci ou comme cela, mais plutôt de dire :

- le transcripteur a besoin de telle information,
- l'enseignant a besoin de telle autre,

et de réfléchir à la manière d'articuler les deux expertises pour produire l'adaptation la meilleure possible pour l'élève, dans le contexte précis où il va l'utiliser.

Même un document mutualisé ne sera pas forcément adapté exactement de la même façon selon le contexte. Il faut garder cette marge d'adaptabilité de l'adaptation elle-même.

Pascal Aymard – inspecteur pédagogique et technique DGCS

Je profite de ce point, parce qu'il est peut-être plus important qu'on ne le pense.

Quand vous évoquez les délais, je suppose — mais vous me corrigerez volontiers si je me trompe — qu'il n'y a aucune mention administrative forte dans les conventions de coopération ou les conventions d'unités d'enseignement qui permettrait réellement de rendre ces délais contraignants.

Autrement dit, les délais proposés n'ont pas de portée coercitive réelle.

En revanche, cela pourrait être envisagé à partir du moment où l'on disposerait de suffisamment de témoignages et de constats partagés. Et les deux champs professionnels que vous représentez sont essentiels pour les déterminer.

Cela donne peut-être à vos échanges une portée plus forte qu'on pourrait le penser.

Pôle sensoriel de Haute-Vienne

Marie Fourche – ES – Pôle sensoriel de Haute-Vienne

Je suis enseignante spécialisée au pôle sensoriel de Haute-Vienne, en SESSAD troubles visuels.

Nous sommes quatre enseignants spécialisés et une transcriptrice-adaptatrice pour environ 22 jeunes, de la maternelle jusqu'au lycée, voire un peu au-delà.

Nous avons une façon de travailler qui, globalement, fonctionne plutôt bien, même s'il y a évidemment des choses à améliorer.

Déjà, nous partageons le même espace de travail avec la transcriptrice. Cela facilite énormément les échanges. Quand on a une question ou un choix à faire sur un document adapté, c'est plus simple d'avoir la personne en face de soi.

Nous utilisons aussi un système de documents partagés dans lequel nous renseignons toutes les demandes. Là aussi, ce sont les enseignants de classe qui nous adressent les demandes à nous, enseignants spécialisés.

Il y a déjà un travail de tri fait avec eux. Nous sommes particulièrement satisfaits lorsque ce travail d'échange modifie leurs pratiques.

Dans le cadre de l'inclusion, l'idée est aussi de rendre les enseignants autonomes sur les choses qu'ils peuvent adapter eux-mêmes. Je ne parle pas des documents en relief, bien sûr, ni de certains schémas complexes pour les malvoyants, mais il y a quand même un certain nombre de choses qu'ils peuvent faire.

Quand cela arrive, on considère que l'inclusion est réussie.

Nous avons aussi un travail de sensibilisation qui fonctionne bien. Notre collègue transcriptrice y participe, et le fait que les collègues voient qu'il n'y a qu'une seule personne derrière le service de transcription les aide à mieux comprendre les difficultés concrètes que nous avons à ne pas pouvoir tout adapter.

Les mises en situation fonctionnent également très bien : on met les enseignants en situation de malvoyance ou de non-voyance, on leur fait découvrir des documents, et cela produit souvent un petit électrochoc.

Par ailleurs, dans notre convention de coopération, nous inscrivons les délais. C'est écrit, signé, et cela sert de repère. Nous essayons évidemment d'être réactifs, surtout dans la phase de mise en place d'un partenariat, par exemple lorsqu'un enfant arrive en seconde.

Mais au fil du temps, si les délais ne sont pas respectés, il nous arrive de dire non. Ce n'est pas agréable, c'est difficile, mais parfois nous n'avons pas le choix. Nous l'expliquons à l'enfant et à la famille : ce document n'a pas pu être adapté parce que ce n'était tout simplement pas faisable.

Enfin, j'insiste aussi sur la formation :

- des enseignants,
- mais aussi des jeunes eux-mêmes.

Nous essayons vraiment de les rendre autonomes dans leur usage de l'outil numérique, et maintenant aussi de l'intelligence artificielle, pour qu'ils puissent adapter eux-mêmes certaines choses selon leurs besoins.

Tout n'est pas parfait, mais globalement nous avons trouvé un système, d'autant que notre équipe est stable depuis plusieurs années.

SIAM 92

Frédéric Happe – TA – SIAM 92

Je suis transcripateur-adaptateur et technicien en informatique adaptée au SIAM 92.

C'est un SESSAD, le seul service déficience visuelle du 92. Il n'y a pas de secteur adulte. Nous accompagnons des jeunes de 0 à 25 ans, au nombre d'environ 80, et nous n'avons aucun enseignant spécialisé.

Cela fait treize ans que le service fonctionne comme cela, en raison de décisions prises dans le 92 par l'Éducation nationale.

Nous travaillons donc directement avec les enseignants d'accueil. Je fais les rendez-vous dans le 92, ce qui me permet d'échanger au quotidien avec eux. C'est la meilleure solution que nous ayons trouvée pour savoir où en est l'adaptation, si elle a encore un intérêt, si elle fonctionne.

En plus, tous les jeunes que j'accompagne en informatique adaptée sont aussi ceux pour lesquels je fais des adaptations. Je peux donc faire le point directement avec eux. Cela me permet de faire des adaptations au plus près.

Le problème, c'est que, comme je les connais personnellement, il est beaucoup plus difficile pour moi de dire non.

Nous devrions être un poste et demi pour 80 jeunes, mais depuis septembre, nous avons un demi-poste vacant. Nous n'avons donc plus qu'un seul ETP de transcription.

Nous poussons au maximum vers l'autonomie et vers le numérique. Cela fonctionne bien avec certains malvoyants, moins avec les très malvoyants, et c'est encore plus compliqué avec les non-voyants. Le dessin en relief prend plus de temps, mais nous continuons à le faire quand c'est nécessaire.

Par exemple, j'ai actuellement une élève en bac professionnel pour laquelle je dois faire des schémas : on le fait, mais c'est toujours la course au temps.

Le tri pédagogique, chez nous, n'est pas réellement fait. Nous adaptons l'intégralité du document, puis nous voyons avec les enseignants si c'est encore pertinent au moment où cela arrive.

Quand il faut aller plus vite, je fais parfois des textes de remplacement plutôt qu'un document en relief. Avec l'IA, cela devient beaucoup plus rapide à produire sur certains schémas, par exemple en STMG.

Dans le 92, nous n'avons qu'une seule enseignante spécialisée, pour tout le département, et elle n'intervient que dans le public, et en théorie seulement dans le primaire. Donc, dans le privé, au collège ou au lycée, nous n'avons aucune solution Éducation nationale. Il faut donc impérativement traiter directement avec les enseignants présents.

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Ta particularité, c'est donc que tu as un demi-poste sur l'enseignement de l'informatique et que tu intervies directement auprès de l'élève dans l'école, c'est bien ça ?

Frédéric Happe – TA – SIAM 92

Oui, tout à fait. C'est le fonctionnement historique du SIAM 92. Cela a toujours été ainsi. L'idée était d'avoir des techniciens en informatique pour soulager les ergothérapeutes, afin qu'elles puissent se consacrer à leurs autres missions.

Tous les adaptateurs du SIAM ont cette double casquette, avec une deuxième mission directe auprès des jeunes.

SJDV 56 – Gabriel Deshayes

Anne Le Guevel – ES – SJDV 56

Je suis enseignante spécialisée au SJDV de Brec'h.

Je voulais intervenir à propos des textes de remplacement, de l'IA, etc. Nos élèves, en situation d'examen, vont tout de même être confrontés à des DER.

Quand j'échange avec les transcriptrices et que j'entends : "on peut faire un texte à la place", je me dis : oui, mais l'élève, lui, sera confronté à un DER lors de l'examen.

Je ne suis pas toujours convaincue que le DER soit la meilleure modalité pour que l'enfant se construise une représentation mentale, mais cela dépend des enfants et de leurs difficultés. Cela pose en tout cas la question des conditions d'examen dans lesquelles ils sont évalués.

Il y a plein de choses qui me posent question dans l'inclusion des enfants déficients visuels, notamment ce qu'on leur demande comme adaptation pour suivre un enseignement donné tel quel.

Les enseignants d'accueil sont souvent très investis, mais en didactique et en pédagogie, ce n'est parfois pas adapté du tout à un élève déficient visuel. Donc je ne suis pas surprise que, si on donne manuel, DER, etc., tout ne soit pas exploité.

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Oui, complètement. Et cela revient exactement au cœur de cette réunion : les échanges entre enseignants et transpositeurs doivent porter sur :

- le but pédagogique du document,
- sa fonction pédagogique,
- son contexte d'utilisation,

car c'est de là que découle le type d'adaptation à produire.

Frédéric parlait de descriptions ; d'autres préféreront faire du dessin en relief. La décision devrait se prendre en concertation — en tout cas, on espère qu'elle se prend ainsi.

Le problème est que cela demande énormément de temps et d'énergie. Certains enseignants d'accueil sont parfois réfractaires, notamment au lycée, surtout lorsqu'il y a des profils complexes ou des troubles associés.

Si l'on veut bien faire, cela demande beaucoup de temps. Mais il faut viser l'efficacité dans cette articulation entre :

- l'enseignant spécialisé, porteur de l'enjeu pédagogique,
- et le transpositeur-adaptateur, porteur des modalités d'accessibilité.

Cela pose évidemment la question des moyens, des dotations, des disparités territoriales.

Anne Le Guevel – ES – SJDV de Brech

Je voulais aussi parler de l'IA. Chez nous, nous avons eu une baisse du temps de transcription alors même que le poste était budgété par l'ARS : 20 % ne sont pas pourvus. Nous avons donc du mal à répondre aux demandes de transcription. Certains élèves se retrouvent sans les cours adaptés.

Quand je le signale, on me répond : "IA, IA, IA".

J'ai testé l'IA pour du braille mathématique et j'ai obtenu quelque chose en braille math américain. Je ne suis pas spécialiste de l'IA ; je crois que c'était Claude.

Peut-être faudrait-il que les SESSAD, ou M. Aymard avec des ingénieurs, nous aident à construire quelque chose. Il y a sûrement quelque chose à faire, parce qu'il faut répondre rapidement.

Pascal Aymard – inspecteur pédagogique et technique DGCS

Ce que vous avez obtenu, c'est du code Nemeth. Il existe plusieurs notations mathématiques dans le monde. Ce n'est donc pas étonnant.

Vous auriez pu obtenir aussi la notation espagnole. La notation française est réputée excellente et stable, mais paradoxalement peu utilisée dans le monde.

Même si vous fournissez à l'IA les conventions d'écriture du braille mathématique français, je ne pense pas que vous obtiendrez pour l'instant quelque chose de vraiment satisfaisant. Des tests ont déjà été faits.

En revanche, plusieurs projets sont en cours. Il serait sans doute très utile que le GPEAA publie, dans sa revue, un article comparatif sur les différents outils existants, payants ou non. Cela pourrait nous aider concrètement, aussi bien pour la transcription rapide que pour l'usage en classe.

Examens : rôle des enseignants d'accueil dans la boucle

Olivier Hernout – ES – Santifontaine / GPEAA

Avant de donner la parole à Émilie, je voulais réagir sur cette question de l'IA et des descriptions à la place d'images ou de graphiques.

On parle de collaboration entre transcrip-teurs et enseignants spécialisés, mais ici il faut aussi penser à la collaboration entre enseignants spécialisés et enseignants d'accueil, notamment pour les examens.

Nous échangeons beaucoup avec les enseignants d'accueil pour distinguer :

- les documents susceptibles de tomber au bac,
- et ceux qui sont simplement illustratifs.

Les documents proches de ceux des examens, on les adapte tels quels, avec graphiques, tableaux, cartes, etc. En revanche, pour les documents plus illustratifs, on peut parfois partir sur une description, éventuellement générée puis relue.

Il ne faut pas oublier les professeurs d'accueil dans la boucle.

Cela pourrait faire l'objet d'une prochaine réunion, car les examens soulèvent de vraies questions. Je me souviens par exemple d'un brevet où, en sciences, les élèves avaient quarante minutes et une dizaine de planches sur différentes parties du corps de l'abeille. Une description aurait parfois été plus efficace.

SESSAD Ailhaud Castelet

Émilie Ladeuil – TA – SESSAD Ailhaud Castelet

C'était juste un témoignage, et une question.

Lors des formations des AESH que nous faisons sur cinq ou six rencontres dans l'année, elles avaient demandé qu'il y ait davantage de liens avec les enseignants d'accueil.

Nous avons donc proposé une journée pour voir si cela fonctionnait. Cela a été l'occasion, avec une enseignante d'accueil avec qui nous travaillons très bien, de prendre une heure pour lui expliquer notre raisonnement de transcriptrice face à un document qu'elle nous avait envoyé.

Certes, c'est du temps pris sur autre chose. Pendant cette heure-là, je n'ai pas adapté d'autres documents. Mais c'est du temps qu'on gagne ensuite, parce qu'à la fin, elle comprend mieux, elle devient plus autonome, elle trie davantage, et elle nous envoie davantage l'essentiel.

Ma question porte sur les enfants qui grandissent. En SESSAD, nous les suivons souvent de très jeunes jusqu'à la fin de leur scolarité.

Nous avons du mal à réduire la production papier lorsque les élèves sont équipés en informatique, avec synthèse vocale, zoom, agrandisseurs, etc. Est-ce que certains d'entre vous réduisent automatiquement la transcription papier dès lors que l'outil informatique est en place ? Est-ce que vous anticipez beaucoup avec les familles ?

Nous sommes un peu en difficulté là-dessus, car nous continuons à fournir beaucoup de papier alors que l'élève dispose déjà d'un outil informatique.

Frédéric Happe – TA – SIAM 92

Pour moi, à partir du moment où il y a des outils techniques, il n'y a plus de papier.

Nous n'avons pas les moyens humains de faire du papier pour tout le monde, donc, dès que les outils sont en place, cela devient du numérique.

Il y a des familles avec lesquelles cela coince, bien sûr. Mais on leur explique que nous n'avons pas les moyens. Et on leur rappelle que, normalement, ce qui relève du scolaire n'est pas censé être pris en charge par le médico-social.

Il n'y a que des exceptions. Par exemple, pour un bac blanc professionnel, j'ai exceptionnellement fourni à la fois du papier et du numérique, parce que la jeune préférerait utiliser le papier pour aller chercher certaines informations. Mais cela reste marginal. Sinon, dès qu'il y a des outils, on passe au numérique.

Nous avons refait le point récemment avec les collègues ergothérapeutes. En CE2, il doit y avoir un bilan d'écriture pour décider si le passage à l'informatique est nécessaire en vue d'une entrée en sixième. Cela laisse la CM1 et la CM2 pour préparer la transition.

Conclusion

Jérôme Abderrahmane – TA – Normandie-Lorraine / ATAF

Je propose que nous concluions, car un certain nombre de collègues sont déjà partis et nous avons un peu dépassé l'horaire. Visiblement, c'est un sujet qui intéresse beaucoup de monde, puisque nous sommes montés à plus de 80 participants.

Ce qu'on a vu aujourd'hui, c'est que le lien enseignant-transcripteur repose encore largement sur des pratiques implicites, alors qu'il y a derrière :

- un enjeu de qualité pédagogique,
- un enjeu d'accessibilité réelle du document,

- et, au fond, un enjeu d'égalité d'accès aux apprentissages.

Nous avons aussi bien vu qu'il existe des réalités très concrètes :

- des contraintes de temps,
- des organisations de service très différentes,
- des pratiques personnelles également très diverses.

Mais nous avons aussi entendu des solutions. Par exemple, ce qui a été dit sur les sensibilisations dans les classes, qui donnent un visage humain au service de transcription. En tant que transcripteur, cela m'intéresse beaucoup que l'enseignant d'accueil se dise : "tiens, c'est une personne qui fait cela", et pas seulement une procédure abstraite — ou une IA.

L'idée, maintenant, c'est que ces solutions existent, qu'on les a vues à travers les pratiques, les ajustements, les collaborations, et qu'il faudrait peut-être parvenir à les rendre partageables, visibles, pour qu'elles ne restent pas purement locales.

Nous allons essayer, peut-être par la suite, d'en faire quelque chose de plus formel. C'est sans doute un des enjeux de nos associations respectives : créer des espaces où l'on peut construire des solutions collectives.

Je serais ravi que nous refassions ce type de réunion sur d'autres sujets : les examens, l'IA, les banques de données, d'autres thèmes encore. Merci à tous.

Olivier, si tu veux ajouter un mot...

Olivier Hernout – ES – Santifontaine / GPEAA

Je pense que tu as dit l'essentiel. Pour moi, cette réunion est passée très vite, ce qui est plutôt bon signe, parce que les visioconférences peuvent parfois être lourdes.

Nous sommes montés jusqu'à 83 participants. On voit bien l'intérêt que vous y portez et cela nous encourage à proposer prochainement d'autres réunions sur d'autres thématiques.

Les examens, par exemple, même si nous n'avons pas la main dessus, restent un sujet important puisque ce sont nos élèves que nous préparons. Il faut donc réfléchir ensemble à la manière de les préparer pour des adaptations qui ne sont pas toujours elles-mêmes « adaptées ».

Je souhaite remercier tout le monde pour sa participation et pour les interventions. On voit bien que nous ne fonctionnons pas tous de la même façon, que nous ne

travaillons pas tous avec les mêmes moyens, et que les responsabilités varient aussi beaucoup selon les structures.

Merci à tous d'avoir participé.